



ITALIAN TRADE AGENCY

ICE – Agence italienne pour le commerce extérieur
Section pour la Promotion des Echanges de l'Ambassade d'Italie

Objet : Avis de présélection pour services gestion fiches de paie pour l'année 2024

Nous invitons les sociétés de gestion comptable à nous adresser leur meilleure offre tarifaire pour les services ci-après :

- Gestion et traitement de la paie du personnel selon la réglementation marocaine sur la base du change (du jour) Euro/Dhs ;
- Nombre de fiches à traiter mensuellement : 6 à 7
- Date de remise des fiches
- Elaboration de la déclaration fiscale annuelle ;

Point à préciser sur l'offre :

- Prix unitaire ;
- Délais de validité des offres ;
- Délais et modalités de paiement ;

Le budget alloué est de Dhs 10.000,00 H.T. pour l'année 2024

Les offres sont à nous faire parvenir au plus tard le 08/01/2023 à 10h00.

Tout problème de non-conformité de la fourniture comportera l'annulation de la commande et le non-règlement du matériel utilisé.

En outre, nous notons que l'agence s'engage, dans l'exécution des prestations au respect du code disciplinaire et de comportement adopté par l'ICE - Agence à raison de tout ce qu'a été disposé par le DPR 62/2013 et approuvé par le Conseil d'Administration avec délibération 249 du 27 mars 2015.

Le Code disciplinaire et de comportement de l'ICE-agence est disponible sur :

Link - www.ice.gov.it - section "Administration Transparente" - "Dispositions générales" - Actes généraux.

En outre, il est impératif de présenter avec l'offre financière la documentation suivante :

DOCUMENTATION ADMINISTRATIVE »

Cette enveloppe devra contenir, à peine d'exclusion

- Déclaration complémentaire attestant l'inexistence de motifs d'exclusion (déclaration sur l'honneur, datée et signé par le représentant légal du soumissionnaire ou son suppléant dûment habilité ;

- Copie du document d'identité du représentant ;
- Fiche de présentation de l'entreprise ;
- Pacte ci-joint souscrit par le représentant légal où son suppléant dûment habilité
- Certificat d'immatriculation au registre de commerce ;
- Attestation d'immatriculation à la CNSS ;
- Déclaration anti-pantouflage (ci-jointe).

Tous les documents demandés devront revêtir sur chaque page la signature du responsable et le cachet de l'entreprise.

Veuillez agréer nos salutations les meilleures.

Le Directeur
Francesco Pagnini
